

TRAVAUX · ORIGINAUX

LE DANGER DES COURANTS ÉLECTRIQUES. (1)

Par le Professeur FOUCHER.

Messieurs,

Aux demandes réitérées de notre dévoué secrétaire, d'entretenir le Comité d'Études des questions se rattachant à l'électricité médicale, j'ai opposé, depuis un an, un refus² motivé; ou plutôt, j'ai promis de me rendre à son invitation aussitôt que l'installation du laboratoire d'électricité médicale serait suffisamment avancée pour me permettre d'illustrer pratiquement ce que j'aurais à vous dire sur ce sujet. Ce moment n'est pas encore arrivé; malgré la somme de travail que j'ai consacrée à l'organisation du laboratoire, je prévois qu'il s'écoulera encore six mois avant d'être outillé de ce qui est nécessaire pour donner un cours qui soit à la fois instructif et intéressant. J'ai cru cependant que la question du danger des courants électriques pourrait être exposée immédiatement et c'est sur ce sujet que je désire vous entretenir ce soir.

La question n'est pas nouvelle: depuis longtemps on connaît le danger des bobines de Ruhmkorff, des bouteilles de Leyde, et depuis le commencement du monde on connaît les effets de la foudre; mais les applications industrielles de l'électricité à l'éclairage et à la force motrice ont emporté avec elles un martyrologe qui dépasse de beaucoup celui du calendrier et on s'est ému avec raison, dans tous les pays, du grand nombre de victimes qu'a fait cet agent mystérieux. Dans notre seule ville de Montréal, il ne se passe guère un mois sans que nous ayions à enregistrer des accidents fatals causés par le contact d'une partie quelconque du corps humain avec un fil chargé d'électricité. En face de cet état de chose, il est intéressant de rechercher la cause de ces accidents et de connaître quelles

(1) Communication au Comité d'Études Médicales, séance du 18 janvier 1900.